

MB/PA

N°2023-133

**OBJET**

**Contrat Bourg-Centre  
Occitanie / Pyrénées-  
Méditerranée, Avenant -  
Contrat 2ème Génération  
2022-2028**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 11  
+ 2 procurations

Votes pour : 13  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 16 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2023

**PRÉSENTS** : André MIR, Jacques SALAT, Aline NARS, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Philippe AIZIER (procuration à A. MIR) René DARAN (procuration à J. SALAT), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Christophe BOURREC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Christophe BOURREC** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu les délibérations n°CP/2016-DEC/11.20 et n°CP/2017-MAI/11.11 de la commission permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu les délibérations n°2017/AP-JUIN/09 et n°CP/2017-DEC/11.21 de l'assemblée plénière du conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 / 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2020 approuvant la candidature de la commune de Saint-Lary-Soulan à l'appel de manifestation d'intérêt des Bourgs-centres initié par la Région Occitanie

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Lary-Soulan du 9 mars 2020 confirmant l'intérêt pour la Commune de candidater à l'appel de manifestation d'intérêt des Bourgs-centres initié par la Région Occitanie et approuvant le projet de contrat Bourg-Centre 2018-2021.

Considérant que :

Dès 2016, la Région a décidé d'engager une nouvelle politique en faveur du développement et de l'attractivité des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », afin de contribuer au ré-équilibre territorial en accompagnant les communes jouant un rôle de centralité vis-à-vis de leur bassin de vie dans les territoires ruraux ou péri-urbains. Cette démarche régionale a permis la contractualisation de 372 contrats Bourgs Centres Occitanie, concernant 417 communes, conclus entre 2018 et 2021.

Le 9 mars 2020 la commune de Saint-Lary-Soulan a initié la démarche sur son territoire en signant un contrat proposant un plan d'action 2019-2021.

Lors des Assemblées Plénières des 18 mars 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07) et du 16 Décembre 2021 (délibération n° 2021/AP-DEC/07), la Région a souhaité lancer une 2ème génération de contrats territoriaux pour la période 2022-2028 et a notamment décidé de proposer aux communes de prolonger jusqu'en 2028 et d'actualiser les contrats Bourgs-centres déjà conclus par avenant, voire de conclure de nouveaux contrats avec les communes candidates.

La commune de Saint-Lary-Soulan a réactualisé son plan d'action Bourg-Centre profitant des travaux Petites Villes de Demain menés en 2022 et 2023. Répondant aux enjeux de territoire, il s'organise en 6 axes stratégiques déclinés en 26 projets chiffrés et organisés dans le temps sur les thématiques du logement, des services, de l'économie, des mobilités, du patrimoine naturel, bâti et immatériel, de l'énergie. L'avenant est joint à la présente.

Les objectifs et projets de cet avenant ont été présenté aux partenaires dont la CCPVG, le PETR Plaines et Vallées de Bigorre, le Département, la Région et l'Etat lors du COPIL Bourg-Centre et Petites Villes de Demain du 19 octobre 2023 à Saint-Lary Soulan.

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant - Contrat 2ème Génération 2022-2028 « Bourg-Centre» Occitanie / Pyrénées-méditerranée pour la commune d'Argelès-Gazost;
- AUTORISE le Maire à signer ce document et les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 15 Novembre 2023



Le Maire,

André MIR